

Le Fonds du Logement wallon conseille,
coordonne, contrôle, finance les RDQ.

Direction des Organismes de logement à finalité sociale

Rue de Brabant, 1

6000 Charleroi

Téléphone: 071/207 741 - 071/207 860

Télécopie: 071/322 146

Courriel: ofs@flw.be

RPM 0421102536

INSCRIPTION CBFA N° 026 575A

www.flw.be

Fonds du Logement
des familles nombreuses de Wallonie



Editeur responsable: Vincent Soirma, Directeur général

Avec le soutien



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir



Les régies des quartiers

Le quartier s'ouvre à l'insertion



Les régies des quartiers sont des associations sans but lucratif actives sur des quartiers d'habitations sociales et/ou des zones d'initiatives privilégiées (ZIP). Elles sont agréées par le Gouvernement wallon (arrêté du 12.12.2013).



Les missions des régies des quartiers se déclinent en deux axes complémentaires

Développement de la dynamique de quartier

- Participer à l'amélioration du cadre de vie (assainissement des abords des logements, aménagement d'espaces conviviaux, concours "façades fleuries" ...).
- Viser la participation et l'implication des habitants à la vie du quartier (fêtes à thèmes, excursions, brocantes ...).
- Être un lieu de proximité ouvert à la population locale (médiation de quartier, aide aux moins valides, écrivain public, journal de quartier, lavoir social, restaurant communautaire, boutique de seconde main ...).
- Développer des actions de prévention et d'éducation permanente (conférences-débats sur divers thèmes comme les droits et obligations des habitants, la prévention santé, etc., atelier multimédia, de couture, école des devoirs, sensibilisation au tri de déchets ...).

Accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

- Amener les personnes en stage à la régie (les stagiaires) à mettre en dynamique leur projet de vie de manière autonome (analyses de besoins, bilans de compétences ...).
- Développer des actions de formation de base à caractère social (animations autour de la citoyenneté ...) et technique (travaux de maçonnerie, de bureau, de jardinage ...).
- Accompagner le stagiaire vers la formation et/ou l'emploi (stages d'immersion et visites en entreprise, recherche d'emploi).

Une formation pour une insertion durable et de qualité.



Les acteurs des régies des quartiers

Les stagiaires en formation à la régie (prioritairement habitants des quartiers de la régie, demandeurs d'emploi) se dotent d'outils qui leur permettent de poser des choix de vie et d'agir en toute autonomie. Ils acquièrent plus d'assurance et sont plus enclins à la mobilité.

L'équipe d'encadrement est formée d'au moins un médiateur social et un ouvrier compagnon qui, par une démarche pédagogique, accompagnent les stagiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle. Ils stimulent et développent tout projet utile au quartier.

Les partenaires publics et privés des RDQ sont nombreux : le FOREM Conseil, le Fonds Social Européen, le CPAS, la commune, la société de logement de service public, des partenaires sociaux et toutes les forces vives des quartiers (secteur associatif, comités de quartiers, de locataires et propriétaires, volontaires ...).

La formation est reconnue par le FOREM (prime horaire de formation, assurance "accidents du travail" et "responsabilité civile", intervention dans les frais de déplacement et de garde des enfants). Elle a une durée de trois mois, renouvelable, si nécessaire, 3 fois au maximum.

